

République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

(Direction Générale)

TARIFS MUNICIPAUX 2023-2024 – LOCATION DE MATERIEL

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux de location de matériel du 10 juin 2022, et l'arrêté modificatif en date du 6 juillet 2022,

ARRETE

Article 1. : Les tarifs municipaux de location de matériel sont fixés à compter du 1^{er} juillet comme ci-après :

Main d'œuvre (terme horaire) : <i>Les locations de matériel se font obligatoirement avec la mise à disposition du personnel qualifié correspondant.</i>	
Minimum de perception	139 €
Agent technique	36 €
Technicien (encadrant)	67 €
Intervention en dehors des horaires ouvrables	Majoration de 50%
Pour les communes ayant signé une convention d'assistance technique	Minoration de 20%
Intervention sur signalisation de chantier, exécutée pour un tier en dehors des horaires ouvrables (forfait)	329 €
Mise en œuvre d'absorbant (prix de l'intervention)	16 €

Véhicules sans équipement, avec chauffeur (terme horaire) :	
Voiture, fourgonnette, fourgon, Agent technique	50 €
Voiture, fourgonnette, fourgon, Technicien	80 €
Camion 4x4	87 €
Camion 6x4	91 €
Unimog	97 €



République Française
DÉPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

Véhicules, engins avec équipement, avec chauffeur (terme horaire) :	
Nacelle	78 €
Grue	78 €
Débroussailleuse	100 €
Balayeuse aspiratrices	88 €
Balayeuse frontale	71 €
Engin de débardage	70 €
Mini pelle 6T	90 €
Mini pelle 3,5T	78 €
Chargeur frontal	71 €
Micro Tracteur	65 €
Cylindre vibrant 2 billes	59 €
Accessoires, avec carburant (terme horaire) :	
Compresseur, motopompe	32 €
Skooter peinture	28 €
Tronçonneuse débroussailleuse	17 €
Bétonnière	18 €
Accessoires de déneigement (terme horaire) :	
Lame biaisée	26 €
Etrave transformable	30 €
Sableuse à entraînement hydraulique	35,50 €



République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

Mobilier, Matériel (unité par jour)	
Chaises	2,50 €
Tables	4,50 €
Arche gonflable	87 €
Bancs	3,50 €
Banderole	3,50 €
Barrières Vauban	1,50 €
Branchement électrique Inf 36 KvA sans coffret sur branchement existant	34 €
Branchement électrique Inf 36 KvA avec coffret avec comptage provisoire	45 €
Branchement électrique Sup 36 KvA sans coffret avec comptage provisoire	45 €
Branchement électrique Sup 36 KvA avec coffret avec comptage provisoire	56 €
Chalet	112 €
Container	22 €
Dalle protection sol type moquette (au m ²)	3,50 €
Demi-sphère support mat + mat	22,50 €
Eclairage	5,50 €
Estrade intérieur (le module)	5,50 €
Grille expo	6,50 €
Haies de châtaigniers (le mètre)	4,50 €
Mats verts + filet de Beach volley	22,50 €
Plantes vertes	18 €
Podium 123 groupe	5,50 €
Podium 123 individuel	5,50 €
Podium 48m ²	1 100 €
Podium Pop-Up (le module)	5,50 €
Portique (grand)	112 €
Portique (petit)	87 €
Potelet + corde ou sangle	9 €
Rallonges	2,50 €
Roulotte de chantier	87 €
Séparateurs de voies	5,50 €
Signalétique temporaire (sens interdit, attention manif...), le panneau	34,50 €
Supports cartes postales	6,50 €
Tente 3*3	33,50 €
Tente 3*4,5	45,50 €
Tente 8*4	64 €
Tente 8*8	87,50 €
Tribune 280 places	1 860 €
Urnes	5,50 €



République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

Forfaits pour l'Office de Tourisme Communautaire	
1 salle (Fleurs)	250 €
2 salles (Fleurs)	320 €

Article 2 : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER, le 7 juin 2023

Le Maire,
Stessy SPEISSMANN MOZAS



Stessy SPEISSMANN

STESSY SPEISSMANN
2023.06.12 11:09:24 +0200
Ref:20230607_143801_1-3-O
Signature numérique
Monsieur le Maire



